



COMMUNE DE DEULEMONT

Document d'Information Communal
sur Les Risques Majeurs

AYEZ LE BON REFLEXE !

D.I.C.R.I.M.



Guide à conserver

Chères Deûlémontoises, Chers Deûlémontois,

Le Décret du 11 octobre 1990 impose au Préfet d'établir le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM) et d'arrêter la liste des Communes concernées par les risques naturels et technologiques majeurs.

Au niveau communal, il appartient au Maire d'établir le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ainsi que le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Le PCS est un outil permettant au premier magistrat de la Commune d'assurer sa mission majeure de gestion d'un événement de sécurité civile. En outre, ce document est requis lorsque la Commune est touchée par un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) ; ce qui est le cas pour notre Commune.

Le second document, le DICRIM, doit être diffusé auprès de la population. Il s'agit d'un document de prévention à conserver précieusement, qui vous est transmis au titre du droit à l'information des citoyens. Il permet à la Commune de mettre en place « prévention » et « capacité de réaction » en cas de risque majeur ; ceci en lien avec les services régaliens concernés.

Enfin, ces documents informent le Préfet du Département sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre par la Commune, ainsi que sur les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque sur notre territoire. Ils indiquent également les consignes de sécurité individuelles à respecter.

En cas de risque majeur, plusieurs moyens seront utilisés pour vous avertir d'un danger, et vous informer de la nature de l'accident ou de la situation. Ce document reprend donc la conduite à tenir en cas de risques ou événements graves, afin d'assurer au mieux la sécurité de tous, en adoptant la conduite à tenir et les prescriptions édictées dans ce DICRIM.

Notre Commune - *comme toutes les autres Communes françaises* - n'est pas à l'abri des risques météorologiques, puisque nous avons déjà subi par le passé, divers épisodes météorologiques qu'il ne faut pas sous-estimer (inondations, sécheresses, vents violents, canicules, grand froid...).

Il ne s'agit pas ici pour nous d'être alarmistes, mais plutôt d'anticiper au mieux les situations ou événements critiques qui pourraient survenir au sein de notre territoire. Telle est la vocation de ce document.

Je vous en souhaite une bonne lecture.

Bien cordialement

Christophe LIENART

Maire de Deûlémont

Sommaire :

- **Qu'est-ce qu'un risque majeur ?**
- **L'alerte et les consignes**
- **Les risques :**
 - . **Météorologique (grand vent)**
 - . **Grand froid (neige – verglas)**
 - . **Canicule**
 - . **Orage**
 - . **Inondation**
 - . **Sanitaire**
 - . **Industriel**
 - . **Accident grave de circulation / transport de matières dangereuses**
 - . **Nucléaire**
 - . **Sismique**

Contact : Christophe LIENART, Maire

Tél : 03.20.39.21.04

Adresses e-mail : maire@mairie-deulemont.fr / secretairedumaire@mairie-deulemont.fr

Rédaction – conception – réalisation : Commune de Deûlémont

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Deux critères caractérisent le risque majeur

- **une faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes.
- **une énorme gravité** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes.

3 types de risques majeurs

- . **Les risques naturels** : c'est une menace qui découle de phénomènes géologiques ou atmosphérique aléatoires, tels que : inondation, canicule, grands froids, mouvement de terrain, séisme, tempête...
- . **Les risques technologiques** : ils regroupent les risques industriels, nucléaires, biologiques et les risques concernant le transport de matière dangereuses par routes, autoroutes, voies d'eau, voies ferrées et canalisations.
- . **Les risques sanitaires** : auxquels la santé publique est exposée.

Ces risques dits majeurs ne doivent pas faire oublier les risques de la vie quotidienne (accidents domestiques ou de la route), ceux liés aux conflits (guerres, attentats...) ou aux mouvements sociaux (émeutes,...) non traités dans ce dossier.

Quels sont les risques à Deûlémont ?

- Risque météorologique (grand vent)
- Risque grand froid (neige et verglas)
- Risque canicule
- Risque orage
- Risque inondation
- Risque sanitaire
- Risque industriel
- Risque accident grave de circulation / transport de matières dangereuses
- Risque nucléaire
- Risque sismique

Connaître le signal d'alerte

La Commune n'étant pas équipée de sirènes, l'alerte sera diffusée comme suit :

- au moyen de hauts parleurs depuis un véhicule municipal
- au moyen des cloches de l'église
- par le porte à porte : en fonction de la nature et de l'ampleur du risque, des équipes d'agents municipaux et d'élus peuvent diffuser l'alerte et les consignes dans toutes les habitations exposées
- par le biais du réseau téléphonique : système d'appels en masse (diffusion de messages téléphoniques à la population)
- alerte radio : France Bleu Nord (87.8 Mhz) et France Info (105.4 Mhz) vous tiendront informés.

C'est un signal sonore destiné à prévenir la population d'un danger ou de la survenance d'une catastrophe. L'alerte permet à chacun d'adapter son comportement pour se mettre en sécurité.

Fin d'alerte : Dès que le danger est écarté, en utilisant de préférence les mêmes procédés que ceux utilisés pour donner l'alerte.

Les consignes à respecter

En cas d'alerte, il est important de pouvoir être informé sur la nature, les conséquences et l'ampleur du risque. Il est aussi nécessaire de connaître les consignes à appliquer :

1. Ecoutez la radio : Chérie FM 93.9 MHz / France Bleu 94.7 MHz / France Info 105.2 MHz / France Inter 103.7 MHz
2. N'allez pas chercher les enfants à l'école : l'équipe enseignante, formée pour appliquer les consignes strictes en cas d'alerte, assurera la sécurité de vos enfants.
3. Ne téléphonez pas : le réseau téléphonique doit rester libre pour les secours

Comment donner l'alerte ?

C'est un devoir civique d'alerter les autorités et les services publics en cas d'accident ou de catastrophe en appelant les numéros d'urgence :

15 : le SAMU

17 : la police ou la gendarmerie

18 ou 112 (depuis un portable) : les sapeurs-pompiers

Les numéros d'urgence sont gratuits.

Les renseignements que vous devez absolument fournir si vous êtes témoin d'un incident ou d'un accident :

- . Le lieu exact de l'accident : Commune, nom de la rue, numéro de la rue, étage, point kilométrique.
- . Le moyen de transport impliqué : poids-lourd, véhicule, canalisation.
- . La nature du sinistre ou de l'accident : feu, explosion, accident de la route, malaise, noyade, chute
- . Le nombre des victimes : leur état apparent et les signes de gravité.
- . La présence de dangers spécifiques : produits chimiques, lignes électriques rompues, difficultés d'accès, etc.

Les risques :

Risque météorologique (grand vent)

Les risques météorologiques sont assez difficiles à prévoir et ne génèrent pas forcément de danger. Cependant, de violentes rafales de vent peuvent être à l'origine d'un accident grave.

Météo France diffuse une carte de vigilance des situations qui peuvent être dangereuses dans les 24 h à venir.

Dès le niveau Orange, les pouvoirs publics s'organisent pour anticiper le phénomène prévu.

Avant l'événement :

. Tenez-vous informé(e) de la situation (par radio)

Pendant l'événement :

- . Evitez les déplacements
- . Gagnez un abri en dur et fermez portes et volets
- . Coupez les réseaux électriques

Après l'événement :

- . Coupez les branches et arbres qui menacent de s'abattre
- . Ne montez pas sur les toits

Risque grand froid (neige et verglas)

Risques : paralysie du transport routier, effondrements de toiture, de lignes électriques ou téléphoniques.

Précautions à prendre :

Niveau orange :

- . Prévoir des temps de transport allongés
- . Rouler avec grande prudence (privilégier les transports en commun)
- . Prévoir des délais de déplacements très allongés
- . Dégager son devant de porte, notamment le trottoir

Niveau rouge :

- . S'abstenir de circuler, sauf nécessité impérieuse
- . Prévoir des coupures d'électricité
- . Ne pas toucher aux fils électriques tombés à terre.

A l'issue d'une période prolongée de gel, des « barrières de dégel » peuvent être mises en place pour protéger la chaussée durant les 2 ou 3 jours où elle est fragilisée. La circulation des véhicules pesant plus de 7.5 tonnes (ou 12 tonnes selon les axes) s'en trouve perturbée ; la desserte par autocar est également affectée.

- **Risque canicule**

On considère qu'il y a canicule quand la température reste élevée et l'amplitude thermique faible, c'est-à-dire si la température ne descend pas sous les 18° C la nuit et atteint 30° C le jour.

Lors d'épisodes de canicule, la Commune organise une campagne de prévention destinée aux personnes de plus de 65 ans. Celles qui le souhaitent, peuvent s'inscrire en Mairie afin d'être contactées rapidement en période de canicule. Si vous connaissez des personnes âgées, en situation de handicap, fragiles ou isolées, incitez-les à s'inscrire sur la liste tenue en Mairie. Les dispositions nécessaires seront prises afin de les accompagner au mieux, le temps des pics de chaleur.

Quelques conseils :

- . Hydratez-vous (boire beaucoup d'eau, et utiliser un brumisateur pour se rafraichir). Attention aux personnes âgées et aux enfants.
- . Gardez les volets fermés pour garder la fraîcheur
- . Sortez aux heures les plus fraîches (tôt le matin ou après 19 h 00)
- . Limitez les activités physiques
- . Prendre régulièrement des nouvelles des personnes vulnérables
- . Si votre température monte ou si vous vous sentez anormalement fatigué(e), consultez votre médecin. Attention aux insuffisances cardiaques.

Pour plus d'informations sur le plan canicule, contactez la Mairie : tél 03.20.39.21.04.

- **Risque orage**

- . Tempête : vents de plus de 90 km/h (ouragan à partir de 120 km/h)

Risques : chute de tuiles, cheminées, branches...

Précautions à prendre :

Niveau ORANGE :

- . Prévoir des coupures d'électricité, de téléphone
- . Ne pas toucher les fils électriques tombés à terre
- . Rouler à vitesse modérée
- . Rester à l'abri autant que possible

Niveau ROUGE :

- . Se méfier des chutes d'objets, près des immeubles ou des arbres
- . Ne circuler qu'en cas de forte nécessité
- . Fermer toutes les ouvertures des habitations

- **Risque Inondation**

L'inondation est une zone submergée plus ou moins rapidement due à une augmentation du débit d'un cours d'eau ou de l'engorgement du système d'assainissement des eaux pluviales principalement provoquées par des pluies durables et importantes.

Vu l'arrêté préfectoral du 28 mars 2018, mis à jour le 23 juillet 2020, notre Commune est concernée par le périmètre d'un PPR N (Plan de Prévention des Risques Naturels) approuvé le 10 octobre 2019.

Vu le Plan de Prévention des Risques d'Inondation par Ruissellement (PPRI) au Nord-Ouest de l'Arrondissement de Lille, approuvé par arrêté du Préfet du Nord en date du 10 octobre 2019,

Le risque d'inondation reste faible sur la Commune.

Lorsqu'un avis est émis :

- . Rentrez chez vous, évitez les zones susceptibles d'être inondées
- . Mettez en sécurité les biens et équipements situés au sous-sol ou au rez-de-chaussée
- . Mettez les produits toxiques hors d'atteinte de l'eau
- . Fermez les portes, fenêtres, soupiraux et aérations
- . Tenez-vous informé(e) de la situation (écoutez la radio)
- . Fermez le gaz et coupez l'électricité
- . Ne téléphonez qu'en cas de grande urgence

Pendant l'inondation :

- . Ne sortez de chez vous sous aucun prétexte
- . Fermez les portes et fenêtres, soupiraux et aérations
- . Montez à l'étage si possible
- . Chauffez dès que possible, dès que les conditions le permettent
- . Restez informé(e) de la situation en écoutant la radio

Après l'événement :

- . Aérez et nettoyez les pièces
- . Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche
- . Évaluez les dommages et renseignez-vous auprès de votre assureur et de la Préfecture pour savoir si vous êtes concerné(e) par l'état de catastrophe naturelle

Mesures prises : la Métropole Européenne de Lille (MEL), compétente en matière d'assainissement, contrôle régulièrement les ouvrages et effectue d'importants travaux de lutte contre les inondations.

Ci-contre, l'extrait du plan PPRI reprenant les zones dites « inondables »

- **Risque sanitaire**

C'est un danger (immédiat ou à long terme) plus ou moins probable auquel la santé publique est exposée. Afin de limiter la contamination, il est préférable d'adopter des gestes simples :

- . Porter un masque couvrant le nez et la bouche
- . Respecter une distance d'au moins 2 mètres avec les autres
- . Se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou utiliser une solution hydro-alcoolique
- . Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter immédiatement dans une poubelle
- . Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- . Limiter les contacts sociaux
- . Eviter de se toucher le visage
- . Eviter les contacts avec les personnes malades
- . Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades

- . Utiliser les outils numériques (notamment l'application « TousAntiCovid » liée à la pandémie de coronavirus)

En cas de contamination :

- . Téléphonnez à votre médecin traitant (ou au 15 en cas d'urgence)
- . Isolez-vous et évitez le contact avec vos proches
- . Portez toujours un masque anti-projections en présence d'autres personnes
- . Aérez régulièrement votre domicile
- . Couvrez-vous la bouche et le nez quand vous toussiez ou éternuez
- . Lavez régulièrement vêtements, draps, serviettes de table ou de toilette en machine
- . Lavez vos couverts au lave-vaisselle ou avec du liquide vaisselle
- . Désinfectez régulièrement votre maison

- . Soyez à l'écoute (TV et radio) et respectez les consignes émises par les pouvoirs publics car elles peuvent évoluer selon la situation.

- **Risque industriel**

Ce risque se définit comme la survenue potentielle d'un accident se produisant sur un site et entraînant des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement. Ce risque peut se développer dans les établissements utilisant des produits ou procédés dangereux. Afin de minimiser le risque, ces établissements sont soumis à une réglementation stricte et à des contrôles réguliers. Concernant notre commune, la Société CLAREBOUT de Warneton Belgique est située face à notre village, devant le grand large de la Lys. Il s'agit de la seule industrie potentiellement dangereuse.

La Commune s'est dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde prenant en compte ce risque et mettant en place les actions nécessaires à la préservation des personnes et des biens.

Si l'alerte est donnée : (signal donné selon les procédés repris en pages n° 2 et 3 du présent fascicule).

- . Ne sortez pas et l'allez pas chercher vos enfants à l'école ; ils y sont protégés par l'équipe enseignante,
- . Si vous êtes à l'extérieur, entrez dans le bâtiment le plus proche. Si vous êtes dans un véhicule, gardez-le, éteignez le moteur et réfugiez-vous dans le bâtiment le plus proche,
- . En cas d'odeur anormale, respirez à travers un mouchoir, cache-nez, écharpe (abondamment mouillé si possible),
- . Une fois à l'intérieur, calfeutrez portes, fenêtres et aération,
- . Evitez toutes étincelles. Ne fumez pas. Ne téléphonez pas,
- . En cas de brûlure ou d'irritation, rincez-vous à l'eau,
- . Tenez-vous informé(e) par la radio (à pile de préférence),
- . En cas d'évacuation, suivez strictement les consignes données par la radio ou les forces de police. Rassemblez vos papiers d'identité, un minimum de vêtements, des couvertures et le nécessaire de survie. Dirigez-vous vers les points de rassemblement les plus proches de votre domicile.

Fin d'alerte : signal donné selon les procédés repris en pages n° 2 et 3 du présent fascicule.

- **Risque accident grave de circulation / transport de matières dangereuses**

La Route Métropolitaine 945 est l'axe principalement concerné.

Risques : accident de la route, carambolage, incendie, explosion, dispersion de produits toxiques (avec pour conséquence une pollution de l'air, de l'eau, des sols).

Précautions à prendre :

- . Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche,
- . se calfeutrer en cas d'émanation de produits dangereux,
- . S'éloigner du lieu de l'accident et repousser tous les curieux,
- . Ne pas aller chercher les enfants à l'école (des précautions sont prises sur place),
- . Ne pas utiliser de flamme à proximité du lieu de l'accident,
- . Eviter le sur-accident.

- **Risque nucléaire**

Le risque nucléaire correspond au rejet d'éléments radioactifs à l'extérieur des conteneurs et enceintes prévus pour les contenir.

La centrale de Gravelines, près de Dunkerque, est suffisamment éloignée pour atténuer le risque d'une grave contamination et mettre en œuvre, de manière préventive, le « plan iode ».

Dans le cas où des fuites radioactives se poursuivraient dans le temps, l'accumulation des doses finirait par poser un réel problème sanitaire. La Métropole est classée en catégorie 2.

Le risque le plus redouté concerne l'absorption de l'iode radioactif. Emporté par le vent, il pénètre les poumons, et passe dans le sang. Il se fixe ensuite facilement sur la thyroïde, qui participe à l'équilibre hormonal du corps. La glande, sensible à l'iode (notamment chez les enfants), peut alors devenir cancéreuse.

Pour contrer cet effet, il est nécessaire de saturer préventivement la thyroïde par un autre composé d'iode (stable, non agressif), destiné à empêcher l'iode radioactif de se fixer sur la glande.

La Préfecture a prévu un plan de distribution de comprimés d'iode stable. Ces comprimés seront distribués dans le bureau de vote (salle André Dekyndt, 14 Rue des Processions à Deûlémont) sur présentation d'une pièce d'identité. Pour les personnes à mobilité réduite, une personne habilitée (élu, personnel communal...) se déplacera à domicile.

Conduite à tenir en cas d'accident nucléaire :

- . Dès l'audition du signal, mettez-vous à l'abri dans un local.
- . Si vous êtes chez vous, au travail ou dans un bâtiment public, restez où vous êtes. Ne partez sous aucun prétexte, vous seriez en danger et risqueriez de gêner la circulation des secours.
- . Si vous êtes en voiture, gardez-vous, arrêtez le moteur et entrez dans le bâtiment le plus proche.
- . Confinez-vous : un local clos ralentit la pénétration des produits radioactifs.
- . Fermez portes et fenêtres.
- . Arrêtez et bouchez les aérations.
- . Si des fenêtres ne sont pas hermétiques (cassées...), réfugiez-vous dans une pièce aux fenêtres intactes ou sans fenêtres.
- . N'allez pas chercher vos enfants, ils sont en sécurité à l'école.
- . Ne téléphonez pas,
- . Ne fumez pas,
- . Ecoutez la radio pour vous tenir informé(e).

- **Risque sismique**

Le tremblement de terre ou séisme se traduit par des vibrations du sol. Ces secousses peuvent provoquer des glissements de terrain, des crevasses dans le sol, des chutes de pierres, des fissures dans les murs, des effondrements de bâtiments, etc. Un risque d'explosion consécutif à des fuites de gaz est possible. Le tremblement de terre est imprévisible et donc l'organisation des secours est difficile.

La Commune de Deûlémont est soumise à ce risque d'un aléa « faible ».

Conduite à tenir en cas de secousses :

Pendant les premières secousses :

A l'intérieur :

- . Baissez-vous, protégez-vous la tête,
- . Gardez votre calme et ne téléphonez sous aucun prétexte,
- . Evacuez immédiatement les locaux susceptibles d'effondrement,
- . Ne prenez pas l'ascenseur,
- . Abritez-vous près d'un mur porteur ou sous des meubles solides,
- . Eloignez-vous des fenêtres et ne fumez pas,
- . Si vous êtes au lit : protégez-vous la tête avec un oreiller. Les objets situés au-dessus peuvent tomber. Les éclats de verre sur le sol peuvent vous blesser. Si vous êtes dans la cuisine, éloignez-vous du réfrigérateur et du four, ainsi que des placards suspendus.
- . Si vous êtes dans un lieu public, ne vous précipitez pas vers les sorties, éloignez-vous des étagères.

A l'extérieur :

Eloignez-vous des constructions, arbres, lignes à haute tension. Accroupissez-vous et protégez-vous la tête. Les équipements tels que les antennes et cheminées, pots de fleurs pourraient tomber. Si vous êtes dans un véhicule, arrêtez-vous et restez ceinture attachée jusqu'à ce que les secousses s'arrêtent. L'habitacle vous protégera des chutes d'objets. Evitez les ponts qui pourraient avoir été fragilisés.

Après la première secousse :

- . Rentrez chez vous prudemment et aérez votre habitation,
- . Evitez toute étincelle en cas de fuite de gaz,
- . Aidez vos voisins les plus vulnérables,
- . En cas de forte intensité, rassemblez les objets de première nécessité et méfiez-vous des répliques éventuelles.